

**RE INSCRIPTION (individuelle)
2021-2022**



Tarifs 2021-2022

NOM:

Prénom:.....

	Trimestre	Année
Frais d'Inscription		30,00 €
1 cours /semaine	190,00 €	465,00 €
2 cours /semaine	325,00 €	770,00 €
3 cours /semaine	450,00 €	1080,00 €
4 cours /semaine	570,00 €	1380,00 €

A remplir si modification depuis rentrée 2020

Adresse :

Code Postal:..... Ville :

Tél: Date de naissance :...../...../.....

Mail :

Profession:

LILLE
CHOIX DES COURS (cochez le ou les cours choisis)

cours	Jours & heures choisis	Deconynck A	Deconynck B	Puebla	réservé administration
CLASSIQUE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
JAZZ		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CONTEMPORAIN		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HIP-HOP		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BARRE A TERRE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GYM-DANCE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DANSES /COUPLE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

LAMBERSART
CHOIX DES COURS ((cochez le ou les cours choisis)

cours	Jours & heures choisis	Lammersart A	Lammersart B	réservé administration
CLASSIQUE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
JAZZ		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CONTEMPORAIN		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HIP-HOP		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BARRE A TERRE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GYM-DANCE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DANSES /COUPLE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

date et Signature (mention lu et approuvé)

Dossier complet :

- Joindre les frais annuels d'inscription : 30€
- Signer au verso le règlement intérieur

Article 1 - Dispositions légales

ACADEMIE DE DANSE est le nom commercial d'une école de danse privée dirigée par Dominique JACQUEMIN destinée aux amateurs et aux futurs professionnels, répondant aux obligations formulées par la législation en vigueur. Tous les professeurs de l'Académie sont à ce titre titulaire du Diplôme d'État de Professeur de Danse Classique, Jazz, ou Contemporain. Les tarifs des cours collectifs amateurs, Cycle pré professionnel et cours particuliers sont établis annuellement.

Ils sont affichés dans le vestibule d'entrée à la date officielle de reprise des cours, et ainsi consultables par tous.

Article 2 - Inscription à L'Académie de Danse

Les cours sont dispensés sur 32 ou 33 semaines de septembre à juin hors vacances scolaires de l'académie de Lille. Afin de valider l'inscription, Nous demandons les pièces suivantes :

1. la fiche d'inscription remplie, datée et signée par l'élève (s'il est majeur) ou son représentant légal (s'il est mineur) *
2. Un certificat médical de moins de 3 mois.
3. Le versement du montant des cours.

Article 3 - Versement du montant des cours

Tous les cours sont payables d'avance lors de l'inscription. Tous les règlements par chèque doivent être rédigés à l'ordre de L'académie de Danse Jacquemin.

Pour les cours collectifs, L'académie propose 3 formules :

1. Le "cours" pour les cours à l'unité non remboursable.
2. Le "forfait trimestre" valable 3 mois ; tout trimestre commencé est dû et non remboursable.
3. Les cours au "forfait annuel" : Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées. Toutefois dans certains cas (maladie, classe de découverte scolaire...) en fonction des possibilités et en accord avec le professeur, elles pourront être rattrapées.
4. En cas de fermeture administrative de nos locaux les cours se feront aux horaires habituels sur un support informatique à distance ; Ils ne seront pas éligibles à un quelconque remboursement de la part de l'Académie.

Pour vous permettre d'équilibrer votre budget, l'Académie offre 2 solutions de paiement :

1. Le paiement intégral du forfait lors de l'inscription.
2. Le paiement en établissant plusieurs chèques rédigés à a même date, remis lors de l'inscription et déposés en banque selon un échéancier personnalisé lors de l'inscription de l'élève.

Pour le Cours formation professionnelle, la somme de 700 euros devra être versée dès la notification de l'admission de l'élève. Cette somme ne sera pas remboursée même en cas de désistement de l'élève à la rentrée scolaire, le solde à la rentrée scolaire (échéancier possible en accord avec la direction). La présence à tous les cours prévus est obligatoire, toute absence devra être justifiée. Un trop grand nombre d'absences pourra être un motif de renvoi de l'élève. Pour les cours particuliers : Le paiement doit être effectué à chaque cours. Les cours non annulés au moins 48h à l'avance restent dus

Article 4 - Tenues

Les élèves doivent avoir une tenue correcte spécifique à la danse, pour les filles en classique chignon et chaussons de demi-pointes roses, en jazz cheveux et mèches attachés, pantalon souple t-shirt chausson de jazz noir ou pied nu selon l'avis du professeur, en contemporain tenue près du corps pieds nus.

Article 5 - Spectacles

Un spectacle au théâtre Sébastopol est prévu tous le 2 ans en Juin (années impaires); les élèves ne souhaitant pas y participer sont priés de le préciser lors de l'inscription. Les frais de costumes sont à la charge des élèves (environ 50 euros par costume, à régler début janvier ce costume reste en votre possession à la fin du spectacle.

Le prix des places est affiché un mois à l'avance les billets sont à retirer au théâtre ou sur le site internet du théâtre, à titre indicatif le prix des places était de 23 euros pour les Adultes et 16 euros pour les étudiants et moins de 12 ans pour le spectacle de Juin 2019.

Article 6 -Droit à l'image

L'Académie se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit.

Par ailleurs, la direction souligne le fait que pour tous les spectacles et événements auxquels les élèves seront amenés à participer, les prises de sons, de vues, de photographies pourront être interdites et que, dans le cas où elles seraient autorisées, elles devront être limitées à un strict usage dans le cadre familial.

Nom et Prénom de l'élève :

Date et Signature (mention Lu et Approuvé) (parents ou tuteur pour les mineurs)